

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Chateaubernard (Charente)
Séance du 31 août 2011

Date de la convocation
25/08/2011

Date d'affichage
25/08/2011

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

L'an 2011, le 31 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BOYER, Maire

Présents : M. BOYER Daniel, Maire, M. BRIAND Pierre-Yves, M. LIAUD Eric, Mme NAMBLARD Nicole, M. OURTAAU Philippe, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme PETIT Dominique, M. TIRACCI Michel, M. CONTER Frédéric, M. DAGNAUD Cédric, Mme MARCU Chantal, Mme ROY Karine, Mme DAGNAUD Pierrette, Mme PUISSANT Christiane, M. DERAND Michel, Mme GEOFFROY Colette, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme BOINOT Catherine, Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève,

Etaient excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHAUVEAU René à Mme PETIT Dominique, Mme FOUCHER Monique à Mme MARCU Chantal, M. GUINEBERT Patrick à Mme BOINOT Catherine, M. VINCENT Jean-Pierre à M. FAYEMENDIE Jean-Claude,
Excusé(s) : Mme MARCHAND Renée, Mme BRISSON Marie-Christine, M. BAUDRY Christophe,

Secrétaire de séance : Mme PETIT Dominique

D. n°2011_08_01

**Présentation du rapport d'activité 2010 de la
Communauté de Communes de Cognac**

Conformément aux articles L 5211-39 et 40 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes a remis un rapport retraçant l'activité de l'établissement au titre de l'année 2010.

Vote Aucun

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ce rapport.

D. n°2011_08_02

**Avis sur la vente d'un logement de la SA HLM
Le Foyer sis au 2 rue Bienassis à Châteaubernard**

Dans le cadre des dispositions relatives à la procédure dite de " vente HLM " et notamment l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, nous sommes en possession des éléments relatifs à la décision prise par la SA HLM Le Foyer d'aliéner un élément de son patrimoine situé à Châteaubernard Hameau des Meuniers 2 rue Bienassis en faveur du locataire occupant :

Vote A l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

- Délibération du Directoire en date du 21 juin 2011
- Informations sur le logement concerné
 - o Pavillon de type IV - R+1 surface habitable de 79,78 m2 (section BC n°87 pour 309 m2)
 - o Livré en 1988
 - o Prix de cession 93 000 € hors frais d'acte
 - o Attestation certifiant que le logement répond aux normes minimales d'habitabilité et précisant son état d'entretien (Bon état d'entretien)
 - o Avis des domaines (valeur vénale actuelle : 104 000 €)
 - o Etat des prêts en cours

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette aliénation au profit du locataire occupant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la vente du logement dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2011_08_03
Subvention FNSEA 16
"aide solidarité paille"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande au titre de l'action Solidarité Paille pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour aider au transport de paille pour approvisionner les éleveurs de la Charente.

Vote A l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

En effet, compte-tenu de la sécheresse, les éleveurs charentais sont particulièrement touchés cette année.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € pour soutenir l'action Solidarité Paille au bénéfice de Jurifor qui gère les dons et subventions à cette action.

D. n°2011_08_04
Subvention associative

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la demande de subvention sollicitée :

Subvention de fonctionnement

Vote A l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Dénomination	Montant 2011
Arte Negra	300 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Attribue la subvention dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2011_08_05
Ouverture de poste dans le cadre d'un CAE
agent d'entretien

Pour faire suite à un besoin spécifique et temporaire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la création d'un poste d'agent d'entretien dans les écoles

Vote A l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

dans le cadre d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi dans les conditions suivantes :

Recrutement sur la base d'un an, à compter du 1er septembre 2011
Taux d'emploi : Temps Complet
Niveau : pas de niveau particulier
Rémunération sur la base du taux du SMIC horaire en vigueur

Le Conseil municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise la création d'un poste d'agent d'entretien dans les écoles dans le cadre d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2011_08_06
Désaffectation et aliénation
d'un chemin rural après enquête

Vote A l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Par délibération en date du 4 février 2011, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de la Pallue situé rue de la Voie Romaine en vue de sa cession à la société anonyme d'économie mixte locale " Territoires Charente SAEML "

L'enquête publique s'est déroulée du 5 au 20 juillet 2011. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé :

- de désaffecter le chemin rural dit de la Pallue, d'une contenance de 25 a 38 ca, en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 4 € le m2 soit 10 152 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- désaffecte le chemin rural dit de la Pallue, d'une contenance de 25 a 38 ca, en vue de sa cession (voir plan joint) ;
- fixe le prix de vente dudit chemin à 4 € le m2 soit 10 152 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

D. n°2011_08_07
Désaffectation et aliénation
d'une voie d'accès après enquête

Vote A l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Par délibération en date du 24 mars 2011, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la voie d'accès située entre la rue Louis Blériot et la rue de Beauregard, en vue de sa cession à la société anonyme d'économie mixte locale " Territoires Charente SAEML ".

L'enquête publique s'est déroulée du 5 au 20 juillet 2011. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de désaffecter la voie d'accès située entre la rue Louis Blériot et la rue de Beauregard, d'une contenance de 45 a 02 ca, en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 6 € le m² soit 27 012 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Le Conseil Municipal,
Après avoir en avoir délibéré et à l'unanimité,

- désaffecte la voie d'accès située entre la rue Louis Blériot et la rue de Beauregard, d'une contenance de 45 a 02 ca (voir plan joint), en vue de sa cession ;
- fixe le prix de vente dudit chemin à 6 € le m² soit 27 012 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

D. n°2011_08_08

Achat de composteurs par CALITOM

Vote A l'unanimité

Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Soucieux de préserver l'environnement et de maîtriser les coûts de gestion des déchets, CALITOM souhaite aller plus loin en engageant une véritable politique de prévention/réduction sur l'ensemble de son territoire en répondant aux orientations stratégiques et en y associant tous les acteurs locaux de terrain de son territoire.

Le compostage à domicile apparaît aujourd'hui comme le moyen le plus efficace à court terme de prévenir la production de déchets et de responsabiliser le citoyen à sa production de déchets : diminution possible de 80 kg par an et par habitant.

Cependant la commune ne disposant plus de la compétence déchets, elle doit donc organiser sur son territoire, l'achat, la mise à disposition, le stockage et le suivi de ses composteurs.

La commune de Châteaubernard, par délibération du 10 juillet 2008, avait participé à cette opération et mis à disposition 400 composteurs au profit des Castelbernardins dans le cadre d'une convention avec Calitom.

A ce jour, tous les composteurs ont été remis et une liste d'attente est constituée.

Pour répondre aux nouvelles demandes, un lot de 50 composteurs avec bio-seaux serait commandé à CALITOM (sur la base de 15 € par composteur avec son bio-seau).

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise l'achat direct à Calitom par la commune de 50 nouveaux composteurs/bio-seaux qui seront mis ensuite gracieusement à disposition des habitants.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

D. n°2011_08_09

Décision Modificative n°4

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'approuver les modifications budgétaires telles que prévues dans le document transmis en pièce jointe.

Vote A la majorité

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 3

Voir pièce jointe - Décision modificative n°4

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve la Décision Modificative n°4 au Budget 201 1